

Opération Poney École 2023

Présentation de l'opération

Dans le cadre de son partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ) et l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP), la Fédération française d'Équitation (FFE) réitère l'opération nationale intitulée : « **Poney École** ». Les établissements équestres labellisés « Poney Club de France » proposent, de septembre 2022 à juillet 2023, des séances de découverte aux classes de maternelle et d'élémentaire qui en feront la demande.

Depuis sa création, « **Poney École** » a permis à quasiment 100 000 élèves de maternelle et de primaire de découvrir les atouts et bienfaits de l'environnement du poney-club et de la pratique de l'équitation.

Sport ludique et de pleine nature, l'équitation s'inscrit parfaitement dans les activités physiques et sportives dites « pour l'adaptation à différents environnements ». Elle favorise le respect des autres, de la vie animale et du milieu naturel. Elle transmet le goût de l'effort, de l'engagement et de la persévérance et contribue au bien-être physique des enfants.

Un réseau composé de plus de 2 400 établissements équestres labellisés « Poney Club de France » rend l'équitation accessible aux écoles. Ces établissements, parfaitement adaptés à l'équitation scolaire, peuvent accueillir les enfants et leurs enseignants dans les meilleures conditions sur l'ensemble du territoire national, en zone aussi bien urbaine que rurale.

Un site www.poneyecole.ffe.com est à la disposition des professeurs des écoles afin de leur permettre de trouver les clubs participant à l'opération. Des contenus pédagogiques sont disponibles en téléchargement depuis ce site.

Les séances de découverte ont pour objectif de présenter l'univers du poney-club aux jeunes élèves. Un livret « Poney École », adapté aux maternelles et primaires, et un diplôme d'initiation Poney seront remis à tous les enfants. Ils pourront être utilisés sur place et en classe afin de faire perdurer l'expérience.

Ces séances découvertes sont imaginées comme une première approche. Elles peuvent être, pour les professeurs des écoles qui le souhaitent, un point de départ à la mise en place de cycles « découverte et pratique de l'équitation ». Elles peuvent également permettre une première mise en relation entre les Poney Clubs de France et les municipalités, dans le cadre du développement d'activités périscolaires.

Opération Poney École 2023

Toutes les écoles ayant participé à une action Poney École se verront adresser un exemplaire de chacun des documents produits par la FFE pour l'équitation scolaire :

- Un guide « Mon cahier de cavalier », recueil de supports pédagogiques à destination des élèves ;
- Le « Guide Poney École » à destination des enseignants, qui présente l'organisation type d'un cycle d'équitation ainsi que les contenus d'enseignement qui y sont associés.

Organisation type proposée

2 ateliers de 45 minutes

Nombre d'enfants : jusqu'à 12 élèves par atelier

La classe vient au poney-club pour une séance de découverte du monde des poneys. C'est l'occasion d'une sortie scolaire avec sa classe. Il s'agit d'une découverte de l'animal, du milieu et d'une approche de la pratique de l'équitation et des soins à l'animal.

Ateliers types qui peuvent être proposés par les centres équestres :

Atelier 1, Découverte du milieu : En s'appuyant sur les cycles scolaires : Découverte du monde équestre, Questionnement sur le monde, Apprendre à mieux connaître et maîtriser son corps, Questions sur la protection du vivant et de son environnement. Livret « Poney École », support pédagogique en fonction du cycle scolaire. Premiers contacts avec l'animal au travers d'une activité pansage.

Atelier 2, Découverte de l'équitation :

L'atelier est organisé sous forme d'un cours collectif, un poney pour deux enfants. Les enfants travaillent à tour de rôle pour réaliser des situations pédagogiques de découverte de l'équitation :

- À poney, ils découvrent leur équilibre et agissent sur leur monture pour avancer, tourner et s'arrêter.
- À pied, ils participent à l'aménagement du milieu et prennent part aux situations ludiques proposées.

Atelier 3, en fonction du nombre d'élèves de la classe : Découverte de l'animal, (si un troisième atelier est mis en place alors la durée passe à 30min par atelier)

Découverte des composantes élémentaires de l'anatomie du poney et des fonctions associées. Premier contact au travers du brossage des poneys : 1 poney pour 2.

Ateliers types :

<i>Durée</i>	<i>Groupe 1</i>	<i>Groupe 2</i>
15 min	Accueil	
	<i>Chacun des deux groupes prend part aux deux ateliers</i>	
2 x 45 min	Atelier découverte du milieu	Atelier équitation <i>1 poney pour 2 enfants</i>
	Découverte du club et contact avec le poney	Initiation poney dans un espace sécurisé et aménagement du milieu
15 min	Temps d'échange puis remise des diplômes et documents du poney-club	

Opération Poney École 2023

Modalités de mise en œuvre

La sortie d'une classe qui vient au poney-club est classée sortie de 2e catégorie (occasionnelle et sans nuitée) et relève d'une autorisation du directeur d'école.

Parmi les activités proposées, celle qui concerne la monte des poneys est considérée comme une activité sportive à encadrement renforcé (sports équestres).

L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale (IA-DASEN) peut agréer les intervenants qualifiés (enseignants détenteurs d'un titre à finalité professionnelle de niveau 5 ou d'un diplôme d'État de niveau 4 ou supérieur) dans le cadre du projet (sans qu'il soit nécessaire dans ce cas de faire une demande d'agrément pour chaque classe concernée) sur une durée qui peut être définie en prenant en compte le calendrier de l'opération.

La liste des établissements labellisés École française d'Équitation, mention Poney Club de France, susceptibles de participer à Poney École sera communiquée par les services de la FFE aux services des différents IA-DASEN qui en feront la demande. Un premier envoi sera adressé en novembre. Des actualisations régulières seront également adressées. Un recensement des classes engagées dans l'opération et relevant de l'éducation prioritaire sera réalisé.

Pour rappel, l'équitation nécessite le port d'un casque protecteur conforme aux normes en vigueur.

Encadrement

École maternelle, classe maternelle ou classe élémentaire avec section enfantine	École élémentaire
Atelier Découverte du milieu / Découverte de l'animal	
2 adultes au moins, quel que soit l'effectif de la classe. Au-delà de 12 élèves, un adulte supplémentaire pour 6.	2 adultes au moins, quel que soit l'effectif de la classe. Au-delà de 24 élèves, un adulte supplémentaire pour 12.
Atelier Équitation	
Jusqu'à 12 élèves, le professeur des écoles plus un intervenant qualifié (l'enseignant d'équitation) agréé	Jusqu'à 24 élèves, le professeur des écoles plus un intervenant qualifié (l'enseignant d'équitation) agréé
Au-delà de 12 élèves, un professeur des écoles supplémentaire ou un intervenant qualifié (l'enseignant d'équitation), agréé par tranche de six élèves supplémentaires.	Au-delà de 24 élèves, un professeur des écoles supplémentaire ou un intervenant qualifié (l'enseignant d'équitation), agréé par tranche de six élèves supplémentaires.

À consulter :

- Circulaire n°2017-116 du 6/10/2017 relative à l'encadrement des activités physiques et sportives dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;
- Circulaire n° 99-136 du 21/09/1999 relative aux sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.